

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 6 janvier 1912

No 22

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 337. — Les Quarante-Heures de la semaine, 337. — Notes diocésaines, 338. — Dernières considérations sur la vocation, (suite.) 338. — Chant liturgique, (suite.) 343. — L'antiquité du *Christus vincit*, 348. — Bibliographie, 352

— o —

Calendrier

— o —

7 DIM.	b	I	après l'Epiph. Du Dim. dans l'octave. <i>Kyr.</i> du dim. II Vêp., mém. de l'oct.
8 Lundi	b	2e	} Jour de l'octave de l'Epiphanie, <i>semid. privilg.</i>
9 Mardi	b	3e	
10 Mercr.	b	4e	
11 Jeudi	b	5e	
12 Vend.	b	6e	
13 Sam.	b		Octave de l'Epiphanie.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

8 janvier, Couvent de Sillery. — 10, Saint-Joachim. — 12
Saint-Apollinaire.

Notes diocésaines

— o —

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :
M. l'abbé D. Garon, curé de Saint-Victor de Tring ;
M. l'abbé J. Blais, curé de Saint-Etienne de Lauzon.

— Le samedi, 30 décembre, tout le clergé, séculier et régulier, de la ville et des environs s'est réuni au salon de l'Archevêché, pour offrir les vœux du nouvel an à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Mgr Marois, vicaire général, exprima au nom de tous le respect et le dévouement qu'éprouve le clergé pour son chef vénéré, et les souhaits de bonheur que formulent pour lui tous les cœurs. En réponse, Sa Grandeur se félicite des consolations qu'elle reçoit des prêtres et des fidèles du diocèse, et donne d'utiles conseils pour assurer à l'apostolat encore plus d'efficacité.

— Après la grand'messe du Jour de l'an, LL. GG. Mgr l'Archevêque et Mgr l'Auxiliaire, entourés des prélats et des prêtres de l'Archevêché, ont reçu les bons souhaits des citoyens de la ville. Les autorités civiles, judiciaires, municipales et militaires, l'évêque anglican et plusieurs de ses collaborateurs, et un grand nombre de membres de toutes les classes de la société, ont défilé devant Leurs Grandeurs.

A la suite de cette réception, Mgr l'Archevêque, Mgr l'Auxiliaire, les prélats et le personnel de l'Archevêché se sont rendus à l'Hôtel du Gouvernement, pour offrir leurs hommages du nouvel an à S. Exc. le lieutenant-gouverneur et aux ministres de la Province.

— Pour le dernier exercice, les recettes de l'œuvre de la Sainte-Enfance, dans le diocèse ont été de \$ 1700, soit \$ 200 de plus que l'an dernier.

Dernières considérations sur la vocation

(Continué de la page 332.)

— o —

Nous pouvons dire que les œuvres sociales se distinguent par un double caractère essentiel : *Agir sur les organismes sociaux et procéder par voie de prévoyance.* Il faut bien comprendre ceci pour saisir toute l'importance des œuvres sociales. Je crois que sur ce point une page de Mgr Gibier, évêque de Versailles, ne sera pas déplacée. On y trouvera une belle définition des œuvres sociales.

« En quoi consistent les œuvres sociales ? . . .

« Les œuvres sociales se caractérisent par le nom même que

nous leur donnons. Elles agissent moins sur les individus que sur les *organismes sociaux*. Les œuvres charitables n'ont guère de répercussion en dehors de l'individu secouru.

« Les œuvres sociales sont ainsi appelées parce qu'elles visent l'homme comme un être essentiellement social et qu'elles le secourent en améliorant les divers milieux où il est appelé à vivre et à se développer : milieu familial, milieu de la cité, milieu de la profession. On peut se faire, en effet, de l'être humain une double conception : une *conception individualiste* et une *conception solidariste*. Voici un homme qui est pauvre, qui vit dans un état voisin de la misère, qui a besoin d'être assisté ; si je m'inspire de la notion individualiste, je me contente de le soulager, de lui trouver du pain, des vêtements, un toit. Mais si je pars de la notion solidariste, je m'ingénie à améliorer son milieu familial et professionnel, je tâche de rendre son travail moins intermittent et plus rémunéré, je crée pour lui une institution de prévoyance, je l'aide à sortir de sa pauvreté et à s'élever à une situation meilleure, en agissant sur le mécanisme social dont il fait partie. Dans le premier cas, j'ai accompli une œuvre charitable, et dans le second cas je me suis appliqué à une œuvre sociale. . .

« Nous avons cru trop longtemps que la pitié, l'aumône, la bienfaisance pouvaient suffire à tout, et nous avons travaillé de notre mieux à secourir les souffrances physiques et morales des individus, à soulager les blessés de la vie par des œuvres purement charitables. Les œuvres sociales s'attaquent au principe même du mal, et, pour guérir les plaies individuelles sans cesse renaissantes, elles essaient de reconstituer les organes de la société chrétienne.

« De ce qui vient d'être dit, on aurait tort de conclure à la dépréciation de la vertu de charité. . .

« La charité vraie, la charité totale consiste dans l'amour du prochain. Or, si nous décomposons les œuvres sociales, nous y trouvons trois éléments qui sont : *charité, justice, prévoyance*, et nous ne craignons pas d'affirmer que de ces trois éléments la charité est le plus noble, le plus nécessaire et le plus fécond.

« Les œuvres sociales procèdent par la prévoyance. Elles provoquent la collaboration de tous ceux qu'elles assistent, les

empêchent de tomber, les aident à se relever, les rendent capables de se suffire et même de coopérer au bien général.

« Elles veulent que l'individu ne soit pas passif, mais qu'il mette en jeu son activité volontaire et consciente; elles ne le portent pas, elles lui montrent seulement le chemin et le lui préparent pour qu'il y marche. Bien que ne revêtant pas toujours la forme de l'aumône, de telles œuvres ne peuvent se faire sans un grand amour du prochain, sans beaucoup de charité. Il y a souvent plus de charité dans une entreprise de prévoyance (comme le journal catholique) que dans la multiple création de remèdes destinés à guérir les maux d'une organisation sociale et défectueuse.

« Les œuvres sociales ont la prétention de corriger par la justice les défauts de l'organisation sociale et de garantir à chacun ce qui est à lui, ce à quoi il a droit : sa vie, ses membres, ses biens, sa réputation, de manière qu'il ne soit pas entravé dans sa tendance à sa fin dernière, de manière qu'il puisse vivre en homme, en père de famille, en citoyen et en chrétien. Or, il est facile de voir qu'une telle prétention appelle la charité, bien loin de l'exclure et de la proscrire. Il est bien facile de se rendre compte que les œuvres sociales trouvent leur inspiration et leur complément dans la charité.

« Car, d'abord, si je n'aimais pas le prochain comme moi-même, est-ce que j'aurais seulement la pensée de lui vouloir du bien, de m'incliner vers lui et de lui faire rendre justice ? Les œuvres sociales naissent presque toujours d'un sentiment de fraternité chrétienne, ou, comme on se plaît à dire aujourd'hui, d'un sentiment de solidarité sociale, qui n'est après tout qu'une charité débaptisée.

« Que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, dit Léon XIII, mais par un système d'institution permanente, c'est là un fait qui doit être regardé comme un titre de gloire pour la charité » (*Ency., Graves Quod autem.*)

Une œuvre sociale destinée à améliorer considérablement la condition des ouvriers et du peuple de nos campagnes, dont le besoin se fait grandement sentir, mais qui ne peut se répandre que difficilement sans l'aide du clergé, c'est celle de la fondation des « Caisses populaires. »

Ce besoin a été reconnu par le vénérable métropolitain de Québec, dans une lettre adressée, le 10 novembre 1910, à M. J.-P. Lefranc, l'auteur du *Catéchisme Des Caisses populaires* . . . « Bien souvent, écrit Mgr Bégin, au cours de mes visites pastorales, je me suis élevé fortement contre ce gaspillage insensé et coupable que causent l'intempérance, le luxe et les frivolités de toute espèce, contre cette imprévoyance de certains jeunes gens qui gagnent de forts salaires, mais qui néanmoins dépensent tout sans compter, contractent des dettes partout, font des emprunts à courte échéance et ne songent pas à économiser pour s'établir et fonder un foyer, pour se prémunir contre les misères possibles de la maladie ou du chômage. Que de fois je me suis demandé, depuis vingt-deux ans que je suis évêque, quel serait le moyen le plus efficace pour enrayer, autant que possible, cette prodigalité qui engendre tant de ruines matérielles et morales.

« . . . M. Alphonse Desjardins . . . a pu résoudre ce problème en créant dans un grand nombre de nos paroisses des Caisses populaires qui ont déjà fait grand bien, et qui sont comme autant de réservoirs où s'agglomèrent et fructifient les économies de nos travailleurs, de notre peuple en général. Ces caisses offrent plusieurs grands avantages, entre autres d'accoutumer nos jeunes gens à l'économie, de les soustraire au danger de l'intempérance et du luxe, et de leur fournir, en cas de besoin de crédit, l'argent nécessaire pour payer une dette, acheter une maison, se procurer des instruments aratoires, etc.

« Mais comme une partie de l'argent gagné par la classe ouvrière ou agricole se dépense souvent dans la poursuite de satisfactions dangereuses ou coupables, je ne puis m'empêcher de signaler ici non seulement le point de vue économique de cette œuvre, mais encore davantage son but éminemment moralisateur . . . »

Il semble bien que nous voilà passablement éloigné de notre sujet. Non pas ; et voici comment. — J'ai connu un bon jeune homme, ayant toutes les aptitudes pour devenir prêtre, qui n'avait pas de grandes objections à se diriger de ce côté, mais qui finalement fixa son sort dans le monde. Il me disait qu'il n'avait pas d'attrait pour le sacerdoce ; et, au cours de la conversation, il me fit connaître les raisons de cette disposition de

son esprit. Il connaissait le curé de sa paroisse, saint prêtre toujours au poste pour les besoins de son ministère. Pour le jeune homme, le prêtre dans le ministère paroissial, c'était son curé : il identifiait un personnage avec un état. Comme il avait le cœur plein de générosité, il brûlait du besoin de se donner, de se dévouer pour son Dieu et son pays ; et ne voyant pas dans le ministère paisible du prêtre assez d'issues pour son activité débordante, il préféra le monde, où il pourrait faire plus d'œuvres et rendre plus de services à ses compatriotes qu'il voulait aimer beaucoup. — Si le prêtre de sa paroisse lui était apparu, à travers l'auréole de sa sainteté, comme un homme d'œuvres sociales, et, par sa position même, capable de rendre les plus grands services à son pays après avoir servi son Dieu, je suis bien porté à croire qu'il aurait lui-même embrassé le sacerdoce. Je ne dis pas que ce jeune homme eut pleinement raison de juger et d'agir ainsi ; mais je cite un fait qui peut se renouveler, et cela suffit pour qu'il soit digne de fixer notre attention. D'ailleurs, comme les voies de la grâce sont multiples et comme les caractères sont aussi bien différents, il ne répugne pas que les attrails, qui en définitive ne peuvent venir que de Dieu, aient pour véhicule l'exemple donné par un saint prêtre dont l'action sociale bienfaisante s'ajoute aux mérites déjà nombreux de son ministère auprès des âmes.

Et pourquoi ne pas dire immédiatement un autre bien qui peut résulter de cette action sociale du prêtre. N'est-il pas vrai que bien des conversions ont leur point de départ dans les services qu'un prêtre ou un missionnaire a rendus, au point de vue temporel, à un pauvre malheureux ? — Quelque chose de semblable peut avoir lieu dans un autre ordre. — Je suppose qu'un prêtre s'occupe, avec succès, à améliorer la condition de l'ouvrier des villes ou du laboureur des campagnes ; il lui obtient de meilleurs salaires, une habitation et un milieu familial plus agréables, fait cesser les folles dépenses, fait toucher des économies, et pour plusieurs, c'est une nonnête aisance, si ce n'est pas une petite fortune à l'horizon. — Tout cela provoquera certainement la reconnaissance de l'ouvrier, du peuple, et l'amènera à mieux voir dans le prêtre un ami véritable, sincère et dévoué. — De là, à la confiance entière et à l'obéissance sans réserve, quand le prêtre donnera une direction en rapport

avec le bien des âmes, il n'y a qu'un pas.

Je termine en citant un extrait du rapport de M. Lavallée, vicaire général du diocèse de Lyon, sur l'œuvre des vocations : « ... À mes confrères je voudrais dire : ayez l'obsession de vous trouver des successeurs ; regardez partout, n'en laissez point échapper ... Que cette idée du recrutement sacerdotal vous poursuive partout comme une hantise ... Ah ! le rôle des prêtres dans le recrutement sacerdotal : il est de premier ordre. Si l'on voulait traiter cette question dans son ampleur, il faudrait avant tout parler de l'action que le prêtre exerce, si je puis dire, sans agir, simplement en vivant en prêtre : vivre en saint, il n'y a pas de moyen de recrutement comparable à celui là. Donner à sa vie une belle image du sacerdoce, c'est le secret d'y attirer les âmes. Ce sont les réalités concrètes qui attachent, et, pour l'ordinaire, les idées nous meuvent quand elles nous apparaissent dans une forme vivante ; combien sont devenus soldats pour ressembler aux généraux glorieux de leurs histoires ou aux officiers qu'ils avaient vus de leurs yeux. Et combien sont devenus prêtres pour ressembler ... aux prêtres qu'ils avaient connus. Il n'est pas rare que la première confiance d'une vocation se soit exprimée dans cette forme : « *Monsieur, je veux faire comme vous.* » (*Recrutement sacerdotal*, t. 10, p. 383.)

ANT. CAMIRAND, prêtre

Chant liturgique

*Méthode courte et facile pour rendre notre plain-chant
conforme au rythme grégorien
(Continué de la page 315.)*

Avant d'entrer dans les détails pour expliquer le précédent article, je citerai, pour l'appuyer davantage, l'auteur le plus recommandable en cette matière, le président de la Commission pontificale, Dom Pothier.

Dans son recueil de chants intitulé *Cantus Mariales*, dans lequel nous trouvons une grande quantité d'hymnes, de séquences, de proses, de cantiques, etc., l'auteur donne une *Note explicative* sur l'exécution et sur l'écriture du *Chant grégorien*.

Je crois faire œuvre utile en citant presque en entier cette *Note explicative* : elle servira à confirmer tous mes avancés sur ce sujet. Cependant, je dois avertir le lecteur qu'une simple lecture ne peut suffire pour bien saisir tout ce que renferme de science grégorienne ce *résumé* si riche et si bien fait ; c'est une véritable étude qu'il faut en faire. Pour faciliter cette étude, je conseille de relire, et même plusieurs fois, les articles que j'ai publiés dans l'*Action sociale* depuis le 14 mars dernier. Voici les dates de ces articles : les 14, 17 et 30 mars ; les 7, 15, 25, 29 avril ; les 4, 28 mai ; le 3 juin ; le 27 et 28 juillet ; les 19 et 30 août ; les 8 et 22 septembre ; le 31 octobre ; le 24 novembre ; les 11 et 23 décembre ; en tout vingt articles.

Tous ceux que je publierai à l'avenir, dans la *Semaine religieuse* ou dans l'*Événement*, auront le même but : rendre aussi claire que possible la méthode grégorienne.

« Dans le chant grégorien, deux choses marchent de pair : le texte et la mélodie ; le texte composé d'une suite de syllabes, la mélodie composée d'une suite de notes.

I. SYLLABES DU TEXTE

Parmi les syllabes du texte, on distingue : 1° la syllabe accentuée de chaque mot ; 2° la syllabe finale ; 3° les syllabes communes.

1° Syllabe accentuée

Il faut en connaître : *a*, la *place* ; *b*, la *valeur*.

a. Place de l'accent. — Dans un mot de deux syllabes, c'est toujours la première qui est accentuée. — Dans un mot de plus de deux syllabes, c'est la syllabe surmontée de l'accent aigu, c'est-à-dire tantôt la pénultième, tantôt l'antépénultième, jamais une autre dans les mots latins.

b. Valeur de l'accent. — La syllabe accentuée est caractérisée par une impulsion de voix qui, sans l'arrêter, mais en l'élargissant seulement un peu, la soulève de façon à ce que le mouvement imprimé à cette syllabe vienne doucement, mais sans affectation, se reposer sur la finale.

2° Syllabe finale

Toute finale est faible, mais non muette. La voix s'y arrête

assez de temps pour que l'oreille puisse bien distinguer les mots les uns des autres.

Lorsque la fin du mot est à la fois la fin d'un membre de phrase, l'arrêt de la voix est plus marqué, et l'accent du dernier mot plus élargi.

A la fin d'une phrase entière, le ralentissement est plus sensible encore, tant sur la fin du mot que sur l'accent lui-même.

Nota. — Les divisions et les subdivisions du texte suivent, dans la prose, le sens des paroles : les barres de séparation, petites ou grandes, sont placées en conséquence.

Dans le texte en vers, on suit le partage des vers, des parties de vers et des strophes. Les grands vers ont une subdivision régulière à l'hémistiche ; les petits vers, dans la récitation et dans le chant simple, se groupent deux par deux, avec subdivision et léger arrêt à la fin du premier ; il y a division proprement dite, avec pause, seulement après le second.

3° Syllabes communes

Les syllabes communes, n'étant ni accentuées ni retardées, se prononcent simplement, mais avec la netteté nécessaire pour qu'elles soient bien entendues, et la durée de temps qu'exigent les éléments, de poids différents, qui entrent dans chacune d'elles.

Nota. — Les monosyllabes, autres que les prépositions et les conjonctions, ont à la fois la force d'impulsion qui caractérise l'accent, et le retard plus ou moins sensible qui marque les divisions et les subdivisions de phrase.

II. — NOTES DU CHANT

Dans le chant, on distingue : 1° la note simple ; 2° la note composée ou groupe de notes.

1° Note simple

Il faut en connaître et en respecter : *a*, la forme ; *b*, la valeur.

a. Sa forme ne varie pas ; c'est toujours la forme simplement carrée.

b. Sa valeur lui vient non d'elle-même, ni de sa forme, mais de la syllabe à laquelle elle appartient : 1° valeur d'accent, si la syllabe est accentuée ; 2° valeur de finale, si la syllabe termine un mot, un membre de phrase ou une phrase entière ; valeur variable selon le cas, comme il a été dit plus

haut à propos des syllabes finales ; 3° valeur de simple récitation, si la syllabe n'est ni accentuée, ni finale.

2° *Note composée*

La note composée, ou groupe de notes, ou neume, varie : *a* de forme ; *b*, de valeur.

a. Forme des neumes. — Les éléments qui entrent dans la composition des groupes sont les suivants : notes carrées, notes caudées, notes losanges, note de forme spéciale appelée *quilis-ma*.

Ces notes élémentaires peuvent se grouper de diverses manières : 1° par jonction ou juxtaposition ; 2° par apposition ; 3° par trait de ligature ; 4° par superposition avec ligature à droite (des deux notes, la première est celle du bas) ; 5° par fusion de deux notes en un large trait oblique ; 6° par succession descendante oblique ; 7° par plusieurs de ces procédés à la fois. (Pour bien comprendre ce paragraphe, voyez des exemples notés du *Cantus mariales*.)

b. *Valeur des notes.* — La valeur des notes dans un groupe ne tient nullement à leur forme.

Ainsi la caudée par elle-même n'est pas plus longue ; la losange n'est pas plus brève.

La valeur des notes dans un groupe dépend uniquement de la position qu'elles y occupent, pouvant se trouver : 1° au commencement ; 2° au milieu ; 3° à la fin du groupe.

1° *Au commencement.* — En règle générale, la première note d'un groupe a la valeur qu'elle aurait si elle était seule : *a*, valeur d'accent, lorsqu'elle correspond à une syllabe accentuée ; *b*, valeur de simple émission, lorsqu'elle correspond à une syllabe ordinaire ; elle reçoit alors le simple coup de l'articulation de la consonne, s'il y a consonne, ou de l'attaque de la voyelle, s'il n'y a qu'une voyelle ; *c*, valeur également de simple attaque initiale du groupe, lorsque celui-ci vient après un autre sur la même voyelle.

2° *Au milieu.* — Les notes qui dans un groupe suivent la première, en découlent sans une nouvelle attaque du son. Si toutefois les notes ainsi liées à la première forment une série de plus de trois notes, il y a une reprise très légère du mouvement de deux en deux, ou de trois en trois, selon les circonstances, toujours faciles à discerner.

3° *A la fin.* — La dernière note d'un groupe diffère de valeur, selon la place qu'occupe le groupe dans la suite du chant. Un groupe, en effet, peut se trouver : *a*, immédiatement avant l'émission d'une nouvelle syllabe dans le même mot ; *b*, avant un autre groupe appartenant à la même syllabe ; *c*, avant un autre mot du même membre de phrase ; *d*, à la fin d'un membre de phrase, ou d'une phrase entière.

a. Dans le premier cas, la note finale du groupe est note de passage, ne souffrant par conséquent après elle aucune respiration, pas même un simple arrêt, si minime soit-il. C'est le cas dit de la *Règle d'or*.

b. Dans le deuxième cas, la note finale est note de cadence ; le mouvement d'impulsion s'y repose comme à la fin d'un mot : 1°, sans retard sensible, lorsque les groupes sont contigus, ou séparés seulement de la largeur d'une demi-note ; 2°, avec le retard d'un temps, lorsque les groupes sont distants d'au moins la largeur d'une note, ou qu'une petite barre divise la portée.

c. Dans le troisième cas, on applique à la note finale du groupe ce qui a été dit plus haut de la syllabe finale des mots.

d. Dans le quatrième cas, on applique également aux notes ce qui a été dit des syllabes, qui, à la fin des membres de phrase et des phrases, sont retardées et suivies d'une pause de respiration. Ajoutons seulement une double remarque.

1. A la fin d'une phrase entière ou avant une grande barre, le ralentissement se fait sentir sur le groupe entier, s'il est composé de deux notes, mais sur la note finale seulement, si le groupe comprend plus de deux notes.

2. A la fin d'un morceau, le ralentissement est plus marqué et s'opère sur le groupe entier quel qu'il soit.

Nota. — 1. La note dentelée (*quilisma*), légère en elle-même, demande un appui de la voix avec mordant sur celle qui précède. Si avant la note dentelée se trouve un groupe de deux notes, ces deux notes sont l'une et l'autre appuyées et prolongées.

2. La petite note qui termine certains groupes est une note à demi étouffée par le fait de la prononciation d'une double voyelle ou d'une double consonne ; mais elle n'en a pas à cause de cela moins de durée que n'aurait à sa place une note

ordinaire.

3. Les groupes de deux notes à l'unisson ou de trois notes s'exécutent sans renforcer le son, mais en le prolongeant simplement, par manière de point d'orgue. Si plusieurs se suivent, chacun d'eux est marqué par une légère reprise du mouvement d'impulsion. » (Voir les exemples notés, *Cantus Mariales*, p. 5, à la fin.)

Ce magnifique résumé des règles à observer pour l'exécution du chant grégorien servira de base à nos études grégoriennes. Ces règles bien observées transformeront pour ainsi dire notre plain-chant en autant qu'elles pourront lui être appliquées.

Étudions-les donc avec courage et persévérance ; et le succès, Dieu aidant, couronnera nos efforts.

Dans le prochain article, nous étudierons les chants appelés *récitatif* ; nous entrerons ainsi dans les détails pratiques qui pourront nous le faire estimer davantage. C'est mon intention de parcourir les différents chants *récitatifs*, puis *syllabiques*, et enfin les chants ornés ou très ornés ; et, en dernier lieu, nous étudierons les chants mesurés, c'est-à-dire les hymnes.

(A suivre.)

GRÉGORIEN.

L'antiquité du *Christus vincit*

Le *Christus vincit*, que S. G. Mgr l'Archevêque a rapporté de l'un de ses récents séjours en France et que, sur l'initiative de Sa Grandeur, l'on chante aujourd'hui habituellement à la Basilique, est l'une de ces « acclamations » que chantait à l'unisson le peuple chrétien dans les églises, voilà bien des siècles.

Ces acclamations furent d'abord d'usage dans la société civile, à Rome et à Byzance, à la cour des empereurs, dans les assemblées solennelles et les grands repas. On les répétait un certain nombre de fois, et parfois on les chantait.

De la société civile, l'usage des acclamations passa à l'église. L'*Ad multos annos*, qu'un évêque nouvellement consacré chante trois fois en l'honneur de son consécrateur, remonte jusqu'aux empereurs romains.

Une autre acclamation antique, c'est l'*Exaudi Christe*, auquel le *Christus vincit-regnat-imperat* servait comme de refrain.

Nous citons maintenant, sur l'origine du *Christus vincit*, quelques passages d'un livre récemment publié à Lyon, *Musique d'église*, par M. A. Gastoué.

... Dans les usages anciens des liturgies franco-germaniques, on rencontre fréquemment la mention des célèbres *acclamations* ou *laudes* commençant par les mots *Christus vincit*. En France, l'Eglise de Rouen est la seule à en avoir conservé l'usage liturgique pour les grand'messes pontificales ; les autres Eglises l'avaient oublié. Depuis quelques années, ces acclamations rentrent peu à peu dans la coutume ; on me permettra de rappeler que j'ai eu quelque part à ce mouvement, en publiant une première restitution des principaux versets de ce chant (1).

L'étude en est attachante : autour du noyau principal, ont été groupés des éléments, pour la plupart fort anciens, comme ceux que nous venons d'étudier. La triomphale exclamation *Christus vincit!* appartient aux premiers siècles chrétiens : soit en langue latine, mais surtout en langue grecque, on la retrouve souvent dans les inscriptions. Parfois, pour cacher aux païens le mystère de nos croyances, le poisson symbolique, l'*ikthys*, y remplace le nom ou le monogramme du Christ.

Dans le rite grec, on a conservé l'habitude de mettre sur les pains d'autel cette même exclamation en entier ou en abréviation.

... Depuis saint Augustin, l'élection et l'intronisation des évêques, le couronnement des Papes et, à dater de l'ère carolingienne, le sacre et le couronnement des rois et des empereurs, voilà les circonstances pour lesquelles fut principalement usité l'*Exaudi Christe*, avec l'acclamation qui l'accompagne. De là, on fut amené facilement, et rapidement sans doute, à chanter ces mêmes louanges aux jours de grande fête.

J'ai dit plus haut que le récit du couronnement de Charlemagne était pour Rome un témoin de cet usage, en l'an 803, Il en existe, pour la domination carolingienne, un témoin plus ancien encore et, cette fois-ci, pour nos Eglises de France.

Un manuscrit franc de la bibliothèque de Besançon, dont le texte a été relevé par Mabillon, qui le croit originaire de Soissons, est daté par les noms mêlés aux acclamations qu'il con-

(1) *Principaux chants liturgiques*. Paris, Poussielgue, 1901.

tient. Car les plus anciens textes de ce genre renferment toujours les noms de ceux auxquels ils se rapportent. Nous trouvons dans ce manuscrit un *Exaudi Christe* spécial adressé successivement au pape Adrien, au roi Charles et à sa famille : il se date donc très aisément, d'après la mention de ces personnages, entre 783 et 794. Or, cet *Exaudi* a un début trois fois répété et qui sert ensuite de refrain, c'est *Christus vincit Christus regnat, Christus imperat*. C'est bien là notre chant la *litania carolina*, comme on l'a encore appelé. Au regard des textes plus récents et devenus classiques, ce premier jet n'est pas complet, et il donne en même temps la clé de certaines additions *ad libitum* dont, par la suite, on ne s'est pas privé.

Ce premier texte des acclamations carolingiennes, après le refrain et avant le verset pour le Pape, dit, en effet : « *Illius qualis volueris, tu lo juva* », c'est-à-dire : « [acclamation] de celui que tu voudras » avec la réponse, EN LANGUE VULGAIRE, *tu lo juva*, déformation du *tu illum adjuva* latin. Ce texte premier des *laudes* de l'empire de Charlemagne l'est donc aussi de notre propre langue, sous sa forme archaïque. Après l'invocation pour le Pape et celle pour les rois, lorsque le *Redemptor* (ou le *Salvator*) *mundi* a été chanté, la rubrique indique pareillement un choix *ad libitum* d'invocations aux saints : *Sancte Petre, tu lo juva, « vel alios sanctos quales volueris. »*

Il y a là un bon nombre d'acclamations pour toute la famille impériale ; il n'y en a pas pour l'évêque, mais pour les magistrats et l'armée :

Omnibus iudicibus vel cuncto exercitui Francorum, vita et victoria. Sancte Remigi, tu los juva. Puis on reprend *Christus vincit*, et on termine par le *Kyrie eleison* qui doit l'enchaîner avec la suite de la liturgie. Voilà donc la forme originale de cette acclamation.

Si nous cherchons ce qui a donné lieu à ce chant, il faut, tout d'abord, écarter les habitudes romaines, bien que nous trouvions l'*Exaudi Christe* usité ici et là dans les mêmes circonstances. Il y a, en effet, une différence capitale entre l'usage romain déjà mentionné et ce qui va prévaloir dans les pays francs. A Rome, après l'intonation du diacre, tout le peuple continue l'acclamation et répond de même aux invocations aux saints. En Gaule et en Germanie, jamais ; l'*Exaudi Christe* et ce qui suit sont entièrement chantés par les solistes

et la *schōla*, et le chœur répète seulement le refrain *Christus vincit*, inconnu à Rome.

L'acclamation, si populaire ailleurs, de l'*Exaudi Christe*, paraît donc avoir été importée de cette façon dans nos pays et jointe alors au *Christus vincit*. Ce refrain, seul, y pouvait être déjà populairement en usage ; à vrai dire, nous l'ignorons. Toutefois, relevons que, dans les acclamations si curieuses dont les diverses nations de l'armée byzantine saluaient, au x^e siècle, l'empereur de Constantinople, chacune suivant l'usage de son pays, le cri poussé par la garde sarde (c'est-à-dire des soldats occidentaux), et répété par le peuple était justement... l'équivalent grec de *Christus vincit, Christus regnat-imperat*.

La série d'acclamations qui commence ainsi et dont nous avons tout à l'heure rencontré le premier témoin dans un manuscrit franc, n'était chantée tout d'abord que pour le couronnement des rois et des reines de la dynastie carolingienne, et pour les grandes cérémonies qui réunissaient la famille impériale. On peut donc aisément déduire qu'elle fut composée pour une de ces circonstances.

Le premier texte remonte peut-être, dans ses origines, jusqu'au premier couronnement qui eut lieu dans nos pays : celui de Pépin le Bref.

Tel qu'il est, comme il fait mention de la reine Fastrade, mariée à Charlemagne et couronnée à Paderborn en 783, c'est évidemment à cette cérémonie qu'il se rapporte.

Le second texte, définitif, du *Christus vincit*, date de 799-800, et, fait remarquer Mgr Duchesne qui l'a édité (*loc. cit.*), il se rapporte à un séjour de Charlemagne à Paderborn encore.

Doit-on donc conjecturer pour cela que cette ville soit le berceau du *Christus vincit*? Je ne le crois pas, car les saints nommés dans les invocations nous ramènent en Gaule : *Maurici, Martine, Remegi*, dans le premier texte, auquel le deuxième ajoute *Genovefa, Columba, Hilari*, et, d'une seconde addition, *Dionisi, Crispine, Crispiniane, Gereon* (de Cologne). Si donc la chapelle du château impérial de Paderborn, au mariage et au couronnement de Fastrade, en 783, a entendu, pour la première fois peut-être, cette série d'invocations, elle fut écrite, non par un liturgiste german, mais par un clerc franc de la *Schola palatine* inspiré de ce qu'il a pu remarquer en 781, au voyage de Charlemagne à Rome, où ses chantres l'accompagnaient.

A. GASTOUÉ,

Bibliographie

— o —

— HISTOIRE DE FRANCE à l'usage de l'enseignement primaire et secondaire, par Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-16^e, cartonné, avec nombreuses illustrations. Prix : 1 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Comme l'expose dans sa Préface l'éminent auteur de ce Cours, c'est la présente crise des *manuels scolaires* qui l'a décidé, malgré la surcharge de ses occupations de toutes sortes, à entreprendre la publication. Il convient de le remercier d'avoir cédé aux pressants appels qui lui venaient, à ce sujet, de tous côtés. Ce qu'il nous apporte, c'est le résultat sincère d'une vie consacrée depuis vingt-six années à enseigner l'histoire. Ce résultat est mis ici à la portée des jeunes intelligences. On a adopté le mode de « présentation » des ouvrages les plus justement réputés au point de vue pédagogique : questionnaires, résumés, tableaux chronologiques, lexique des mots techniques ; les cartes ont été multipliées. L'illustration très abondante ne donne rien à la fantaisie, mais est tout à fait documentaire. Nous ne croyons pas qu'aucun ouvrage élémentaire présente un pareil ensemble. Nous sommes heureux de constater que l'exécution matérielle de ce cours correspond à la haute valeur du texte auquel le nom de l'auteur nous dispense de décerner des éloges qui seraient tout à fait superflus.

— LA PAIX DANS LA VÉRITÉ. *Étude sur la personnalité de saint Thomas d'Aquin*, par B. ALLO, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion (Questions philosophiques, n° 614)*. Prix : 0 fr. 60.— BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Cet opuscule, encore qu'il se suffise à soi-même, fait suite en quelque manière à un autre travail publié antérieurement par le même auteur sous le titre *la Peur de la Vérité*. Cette étude fut très remarquée. L'auteur y faisait une étude psychologique sur les conditions générales d'un travail doctrinal efficace, à notre époque troublée. Il s'efforçait d'amener quelques bons esprits, en les exhortant à plus de confiance dans la vérité catholique en soi, à mettre plus de sévérité et d'impartialité dans leurs polémiques, de façon à mieux atteindre leur but. Ici il veut montrer comment ce sain état d'esprit peut être réalisé, comment il a été réalisé de fait, à un degré éminent, dans celui-là même qui est le prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin. C'est, après la théorie, l'exemple concret.